

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

R E C E P I S S E D E D E P O T

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS
17000 LA ROCHELLE
TEL : 05 46 41 34 15

CABINET BANETTE-CONAN

30, AVENUE DU GENERAL LECLERC

17000 LA ROCHELLE

V/REF :
N/REF : 06 0 375 / A 1535

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHELLE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 02/10/98, SOUS LE NUMERO A-1535,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 17/09/98

NOMINATION D'UN CG GERANT

... CONCERNANT LA SOCIETE
LA ROCHELLE INVEST
ENTREPRISE UNI-PERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
11 QUAI GEORGES CLEMENCEAU
SAINT MARTIN DE RE
17410 SAINT MARTIN DE RE

R.C.S LA ROCHELLE B 409 455 300 (96 B 375)

LE GREFFIER

«LA ROCHELLE INVEST»
Entreprise Unipersonnelle A Responsabilité Limitée
Au Capital de 3 404 000 Francs
Siège Social : SAINT MARTIN DE RE - 11 Quai Georges Clémenceau
409 455 300 RCS LA ROCHELLE

-:-

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
A CARACTERE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 1998

L'An Mil neuf cent quatre vingt dix huit,
Le dix sept septembre,
Au siège social à neuf heures trente,

Monsieur Marc MOUTALIB,

Demeurant à SAINT MARTIN DE RE (17) - 13 Cours Thoiras,

Associé unique et seul gérant de la Société « LA ROCHELLE INVEST »,

Propriétaire des 500 parts composant le capital social,

Exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 34 de la loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales,

A pris la décision ayant pour objet :

- * Nomination d'un co-gérant
- * Pouvoirs

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de nommer :

* Monsieur Alain BERTONNIER
demeurant à LA ROCHELLE (17) - 19 rue Petion
Né le 5 Octobre 1946 à SAINTES (17)

en qualité de co-gérant de la Société, à compter de ce jour.

En application de l'article 288 du décret n°67-236 du 23 Mars 1967, l'associé unique décide qu'à compter de ce jour le nom du gérant ne sera plus porté dans les Statuts.

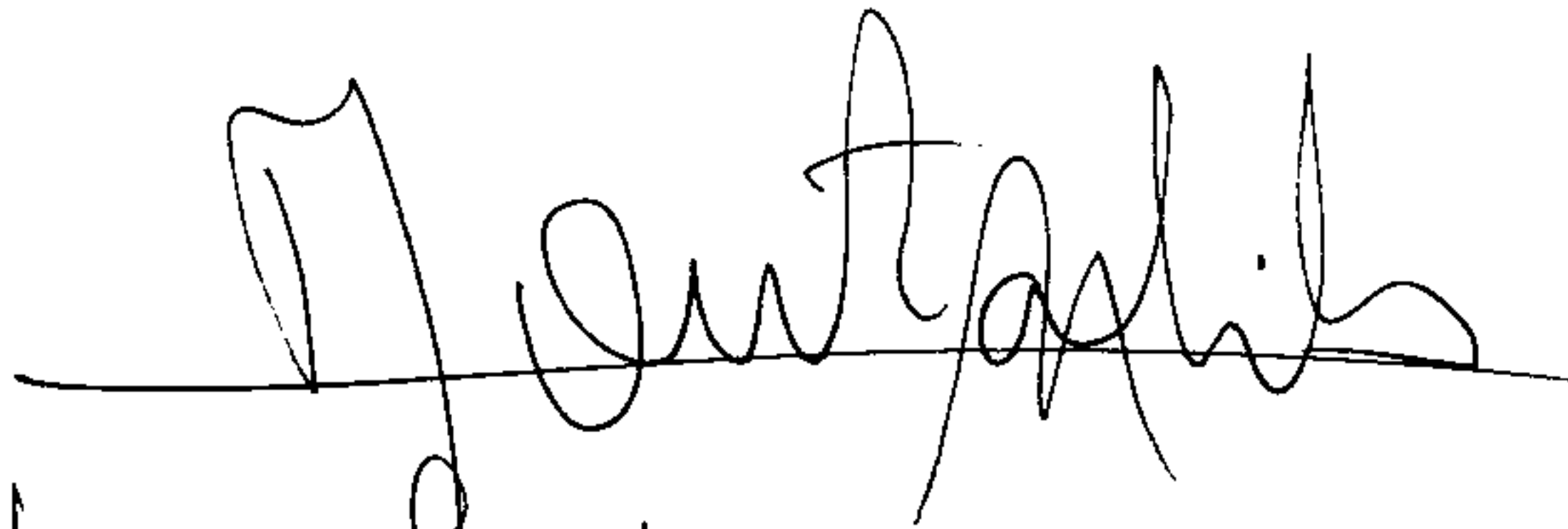
M M AB

DEUXIEME DECISION

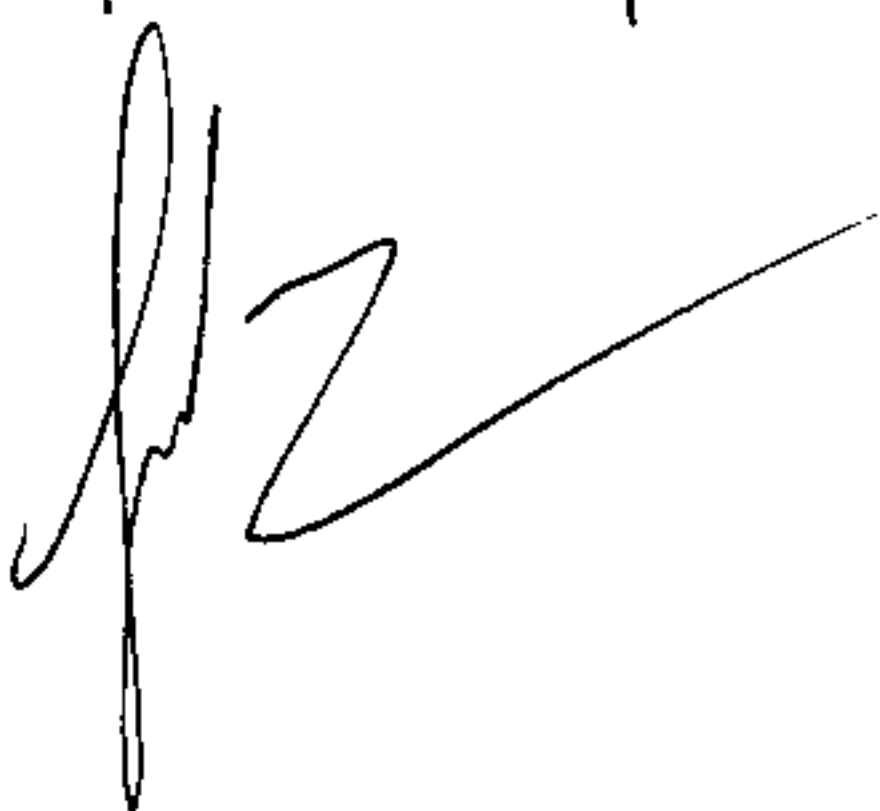
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité consécutives à la présente réunion.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Marc MOUTALIB

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Moutalib', written over a horizontal line.

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke.